

# CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

## FEUILLE DE ROUTE 2024



## Table des matières

<b>1. Les engagements en cours</b> .....	3
1.1 L'eau .....	3
1.2 L'alimentation .....	3
1.3 Révision du SCOT valant PCAET et PDM.....	3
1.4 STERE (Schéma territorial de restauration écologique) .....	3
1.5 Stratégie de gestion partagée du littoral .....	3
<b>2. Les saisines à venir</b> .....	4
2.1 ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE : Comment l'améliorer de la pollinisation sur le territoire de la CASA ? .....	4
2.2 GESTION DES DECHETS : Mise en œuvre de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGECE) – Pour un renforcement de l'action de la CASA.....	4
2.3 ECONOMIE ENVIRONNEMENT : Innovation et adaptation du tourisme-côtier face au changement climatique .....	4
2.4 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Zéro Artificialisation Nette (loi ZAN du 20/07/2023*) – Quelle mise en œuvre adaptée à la CASA et ses communes ? .....	5

# FEUILLE DE ROUTE 2024

## 1. Les engagements en cours

### 1.1 L'eau

Le CDD doit élaborer des préconisations suite au colloque de décembre 2023 sur l'eau. La vidéo, la retranscription du colloque et une note de synthèse seront mis en ligne sur la plateforme de concertation du CDD pour recueillir des réactions. A l'issue, un avis pourra être formulé.

### 1.2 L'alimentation

Sur le projet Alimentaire Territorial, le CDD est pilote pour diffuser la fresque alimentaire. Une session est en cours d'organisation. Il s'est engagé à contribuer techniquement sur cinq actions.

### 1.3 Révision du SCOT valant PCAET et PDM

L'avis du CDD « Regard sur le diagnostic territorial » été pris en compte. Le diagnostic est en cours de révision. Il sera présenté au CDD une fois finalisé. La prochaine étape concerne l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique et du document d'orientation d'objectifs. Le CDD sera sollicité quand les services auront avancé.

### 1.4 STERE (Schéma territorial de restauration écologique)

Le CDD est membre du comité de pilotage. Une étude sur le littoral est en cours. Elle sera présentée au Conseil de Développement à la fin de l'année. Ce schéma est à l'échelle de CAP AUR.

### 1.5 Stratégie de gestion partagée du littoral

Le CDD est membre du comité de pilotage. Le dernier s'est tenu en mars 2024. Il a été demandé au cabinet de revoir la présentation.

## 2. Les saisines à venir

### 2.1 ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE : Comment l'améliorer de la pollinisation sur le territoire de la CASA ?

Une demande a été faite à la CASA pour obtenir un état des lieux de la politique communautaire sur le sujet. En attendant, le groupe peut commencer à travailler.

### 2.2 GESTION DES DECHETS : Mise en œuvre de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) – Pour un renforcement de l'action de la CASA.

Une réunion transversale s'est tenue le 25 avril 2024. Les services de la CASA ont présenté l'état des lieux de la compétence avec le rapport d'activité 2022. Aux membres de confirmer l'autosaisine et de s'organiser.

### 2.3 ECONOMIE ENVIRONNEMENT : Innovation et adaptation du tourisme-côtier face au changement climatique

Pour mémoire, le Conseil de Développement s'est penché à plusieurs reprises sur la question du tourisme et du trait de côte.

- 2018 Colloque sur le Tourisme Durable
- 2019 Avis « Gestion des Risques dus au Réchauffement climatique et Adaptation de la Ville »
- 2021 Avis et colloque sur la préservation et l'adaptation du littoral.
- 2022 Sur son initiative, la CASA adhère au projet CASadapt
- 2023 Avis sur le diagnostic territorial de la CASA.

L'opportunité du CDD de poursuivre sa réflexion à travers un nouvel avis sur le tourisme côtier en 2050 est bien réelle. Pour cela, l'idée est de partir de l'étude de l'ADEME et des quatre scénarios imaginés pour la décarbonation. L'objectif serait donc que le CDD s'empare de la méthode utilisée pour façonner un scénario adapté à la réalité du territoire (voir l'opportunité d'associer la CACPL).

Le Bureau doit étudier l'opportunité d'associer les CDD de CAP AZUR et notamment celui de la CACPL et le C2D d'Antibes.

Après échange avec les scientifiques, il est donc proposé un triptyque partenarial avec :

- La société civile (CDD plus invités)

- Les scientifiques (ADEME, GéographR.
- Les étudiants (étudiants en master tourisme)

Ce travail se ferait en plusieurs étapes.

- 1) **Première étape** : début juin : PRESENTATION DE L'ETUDE ET DETERMINATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL
  - Une réunion de restitution de l'étude de l'ADEME et de présentation de la méthode que le CDD pourrait utiliser (2 à 3h00).
  - Restitution de l'étude sur le tourisme côtier régional réalisée par le Plan Bleu, ADEME et GéographR, en présentiel ou distanciel : session ouverte au CDD et à la CASA.
  - Présentation plus en détails d'une ou deux démarche(s) ou méthode(s) prospective(s) que les membres du CDD et les personnes associées pourraient prendre en main pour construire des premiers scénarios.

**Objectif** : déterminer un groupe de travail qui préparera les scénarios.

- 2) **Deuxième étape** : fin juin/début juillet : ECRITURE DES SCENARIOS
  - Restitution des réflexions menées à l'échelle territoriale par le groupe de travail + atelier de partage et co-construction des scénarios (public : membres du CDD, agents de la CASA, invités...)
- 3) **Troisième étape** : été et septembre AFFINAGE DES SCENARIOS.
  - Après cette restitution et dialogue, les scénarios seraient ajustés et complétés durant l'été par le CDD avec l'accompagnement d'AIR Climat et du Plan Bleu.
- 4) **Quatrième étape** : octobre/décembre MISE EN RECIT DES SCENARIOS PAR LES ETUDIANTS.
  - À partir de la matière produite, des étudiants en master « tourisme » travailleraient pendant environ 3 mois (entre septembre et décembre) sur la mise en récit des scénarios en les enrichissant et réfléchiraient à la mise en œuvre des stratégies et politiques locales (sujet d'étude précis encore à définir selon avancées des travaux d'ici septembre).

## **2.4 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Zéro Artificialisation Nette (loi ZAN du 20/07/2023\*) – Quelle mise en œuvre adaptée à la CASA et ses communes ?**

En attente de la présentation du nouveau diagnostic territorial.